

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Du vendredi 27 janvier 2012



Présents : Christian CARETTE, Frédéric FERE,
Isabelle GAGO, Denis JACOTOT,
Maryvonne KOJEOU, Alexandre LUMINET,
Patrice MANCEAU, Maxime ROCHETTE,
Jean-Paul ROSSIGNOL, Jean-Luc ROYER,
Patricia THIBAUT, Danielle VERMOT-DESROCHES.
Absents : Nicole BAUMONT procuration à Patrice
MANCEAU, Pascal MIELLE procuration à Alexandre
LUMINET.
Secrétaire : Maryvonne KOJEOU.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Plan topographique :

Afin de permettre l'implantation de la salle multi-usages et ses réseaux, le conseil municipal décide de faire établir le plan topographique des parcelles et réseaux concernés pour un montant TTC de 1 315.60 € au cabinet Mornand.

Modification des statuts – Communauté de Communes

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « aire de grand passage pour les gens du voyage » à la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles.

Achat d'un camion benne

Après étude des devis proposés, le camion benne retenu est un Ford Transit châssis simple cabine TDCI de 100 CV pour un montant TTC de 34 218.40 €, frais d'immatriculation compris.

Vente d'un tracteur

Le Conseil Municipal décide de vendre, à 12 voix pour et 2 abstentions, au bénéfice d'un habitant ou d'une association du village, un tracteur Massey Ferguson :

- Année 1973, 9 100 heures, 2 roues motrices, pneus neufs à l'avant, pneus en bon état à l'arrière, batterie neuve, alternateur récent, ne démarre plus – prévoir échange du démarreur.
- Vente au plus offrant : mise à prix 2500 €, proposition à déposer sous pli cacheté en mairie avant le vendredi 17 février 19 h. L'ouverture des plis se fera en réunion publique le mercredi 22 février à 18h. S'il y a plusieurs propositions mieux disantes, les personnes concernées feront une nouvelle offre sur le champ. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort décidera de l'attribution de la vente.

Baux parcelle AB 10

Le terrain amputé de l'emplacement de la salle multi-usage, a été affecté aux exploitants qui bénéficiaient d'un bail sur cette parcelle. Surface 1 ha 17, prix de location 170.15 €

Vente de houppiers

La commune met en vente au bénéfice des habitants de la commune des houppiers de chêne au prix de 6 € le stère. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 10 février 2012.

Travaux voirie 2012

Le Conseil Municipal a décidé de procéder, en 2012, à la réfection d'une partie de la route de Vaux-sur-Crosne à partir de la sortie du village. Une demande de subvention sera déposée au Conseil Général.

La séance se termine à 22 heures 15.

INFORMATIONS

Opération « Le Coeur des Villages »

Collecte des Restaurants du Coeur

Le Maire tient à remercier les 14 familles de Remilly-sur-Tille qui sont venues apporter des aliments en mairie afin d'exprimer leur solidarité envers nos concitoyens les plus démunis.

Réunion SMICTOM – Rappel

La réunion d'information du SMICTOM – ordures ménagères – aura lieu vendredi 3 février à 20 heures
salle polyvalente d'Arc-sur-Tille.

Très prochainement, une enquête permettra de déterminer vos besoins exacts dans le cadre de la mise à disposition d'un nouvel équipement. Merci de faire bon accueil à l'enquêteur qui se présentera à votre domicile sous 10 jours.

Centre aéré

Une réunion d'information sur les nouvelles modalités de garde pendant les vacances scolaires est organisée
le mardi 7 février 2012 à 19 heures en mairie

Les dossiers d'inscriptions au centre aéré d'Arc-sur-Tille ou Varois et Chaignot pour les vacances de février et/ou d'avril sont à retirer en mairie.

Les dossiers seront à déposer, en mairie, au plus tard
le mardi 14 février entre 16 et 19 h pour les vacances de février,
le mardi 10 avril entre 16 et 19 h pour les vacances de Pâques.

Ces permanences seront assurées par l'UFCV.

Salle multi-usages

Salle multi-usages, salle des fêtes, salle polyvalente : notre future salle a besoin d'un nom. Merci de faire votre proposition en mairie ou par mail :

marie.remilly-sur-tille@wanadoo.fr

RAPPEL

Les arrêts officiels du ramassage scolaire sont situés devant la boulangerie et rue du stade. Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux enfants de descendre du bus en dehors de ces deux arrêts.